

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces tenue le 25 février 2021 à 17h00 via conférence téléphonique, à huis clos, tel qu'autorisé par arrêt ministériel.

Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces siège en séance extraordinaire ce 25 février 2021 à 17h00 par voie de conférence téléphonique.

Sont présents à cette téléconférence :

| | |
|------------------|------------|
| Pierre Flamand | Maire |
| Serge Piché | Conseiller |
| Alain Lachaine | Conseiller |
| Éric Paiement | Conseiller |
| Normand Bernier | Conseiller |
| Pierre Lamoureux | Conseiller |
| Yves Prud'homme | Conseiller |

qui sont présents au téléphone. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Pierre Flamand, maire.

Assistent également à la séance, par voie de conférence téléphonique :

Linda Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière qui est également présente au téléphone.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, M. Pierre Flamand, ouvre la séance à 17h00 et constate le quorum.

RÉSOLUTION N° 2021-02-7734

2. AUTORISATION DE SIÉGER À HUIS CLOS

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 26 février 2021;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale puissent y participer par conférence téléphonique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-02-7735

3. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du Conseil présents sur le territoire de la municipalité sont tous présents à la présente séance extraordinaire, ils renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités en ordre du jour, lors de la présente séance, les points suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire et constatation du quorum
2. Autorisation de siéger à huis clos
3. Renonciation à l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
4. Achat de garanties prolongées pour deux camions de déneigement
5. Confirmation des données financières du programme de subvention au transport adapté pour l'exercice 2020
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renoncer à l'avis de convocation, d'accepter et d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-02-7736

4. ACHAT DE GARANTIES PROLONGÉES POUR DEUX CAMIONS DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU la soumission reçue de Camion Freightliner Mt-Laurier, le 17 décembre 2020 pour l'achat de garanties prolongées de 84 mois / 402 000 km offrant les couvertures TC4 et EW4 pour les camions de déneigement de marque Freightliner, modèle 114SD, portant les numéros de série 3ALHG3DV5LDLZ0051 et 1FVHG/DV5LHLL5285, pour un montant total de 10 010,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU la recommandation des membres du comité local de déneigement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

D'AUTORISER l'achat de garanties prolongées de 84 mois / 402 000 km offrant les couvertures TC4 et EW4 pour les deux camions de déneigement de marque Freightliner, modèle 114SD, portant les numéros de série 3ALHG3DV5LDLZ0051 et 1FVHG/DV5LHLL5285, pour un montant total de 10 010,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Linda Fortier, à signer tous les documents nécessaires à cette transaction;

D'AFPECTER le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2020 d'un montant de 11 000,00 \$ afin d'acquitter cette dépense.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-02-7737

5. CONFIRMATION DES DONNÉES FINANCIÈRES DU PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'EXERCICE 2020

CONSIDÉRANT l'obligation de la municipalité d'offrir à ses contribuables handicapés un service de transport adapté;

CONSIDÉRANT la reconduction du programme de subvention au transport adapté pour 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a opté pour le volet souple, ce qui implique un engagement de celle-ci à défrayer 23.2 % des coûts du service de transport adapté, et que le montant maximum autorisé par déplacement est de 17 \$ pour 2020;

CONSIDÉRANT que la municipalité a défrayé la somme de 3.95 \$ par déplacement selon la résolution 2020-05-7425;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De confirmer que la Municipalité a remboursé, pour l'exercice 2020, aux usagers qui en ont fait la demande, 672 déplacements desquels 11.05 \$ seront remboursés par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour un total de 7 425.60 \$, 3.95 \$ par la Municipalité pour un total de 2 654.40 \$ et 2.00 \$ par les usagers pour un total de 1 344.00 \$;
- De demander au MTMDET de nous verser la totalité de la subvention de 7 425.60 \$ puisque nous n'avons encore rien reçu pour l'année 2020;
- D'accepter l'état des résultats préparé via STA (Information stratégique et statistique en transport adapté) et présenté par la directrice des services financiers Manon Falardeau.

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION N° 2021-02-7738

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance extraordinaire à 17h03.

ADOPTÉE

Pierre Flamand
Maire

Linda Fortier
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Pierre Flamand
Maire